



RÈGLEMENT 1000 LIGHTS RUN

1. INTRODUCTION

Le 1000 Lights Run est un événement festif, familial et lumineux qui se déroule pour la première fois le 17 décembre 2025 à Morat.

L'objectif est de proposer une course populaire où le plaisir et la convivialité priment sur la performance chronométrique. Les participant.e.s sont encouragé.e.s à se déguiser et à illuminer leur tenue pour renforcer l'ambiance féerique et scintillante tout au long du parcours.

Le respect, la bonne humeur et le fair-play sont les valeurs fondamentales de cet événement unique.

2. ORGANISATION

La course est organisée en collaboration entre l'Union Fribourgeoise du Tourisme, Morat Tourisme et TEAMMATE Sàrl.

3. PARTICIPATION

Pour des raisons liées à la nature du parcours, la course n'est malheureusement pas accessible aux personnes à mobilité réduite. L'organisation travaille toutefois à rendre les prochaines éditions plus inclusives et accessibles à toutes et tous. Les mineur.e.s doivent fournir une autorisation parentale disponible au moment de l'inscription en ligne.

Chaque participant.e atteste être en bonne condition physique pour prendre part à l'épreuve.

4. PARCOURS ET CATÉGORIES

Les parcours sont adaptés aux différentes catégories d'âge :

- Enfants (jusqu'à 12 ans) : 750 mètres
- Jeunes et adultes (dès 13 ans) : 5 km

Le parcours est disponible sur le site officiel de l'événement.

5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, dans la limite des places disponibles.

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- Enfants : CHF 10.–
- Adultes : CHF 39.–



Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, de désistement ou de problème personnel.

6. DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur place aux horaires communiqués par l'organisation.

Aucun envoi postal n'est prévu.

Chaque participant.e doit porter son dossard sur la poitrine, avec les logos des sponsors visibles. Les dossards ne doivent pas être pliés ni découpés.

7. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Il n'y aura pas de classement officiel.

Chaque participant.e recevra une petite récompense en souvenir de sa participation.

Des prix seront remis aux meilleurs déguisements. Les organisateur.rice.s définiront la méthode d'évaluation et la communiqueront aux participant.e.s.

8. RAVITAILLEMENT & RESTAURATION

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée pour tous les participant.e.s.

Un espace food & drinks sera également accessible à tous (participant.e.s et visiteur.euse.s).

9. DÉGUISEMENTS & AMBIANCE FESTIVE

L'esprit du 1000 Lights Run est festif, familial et lumineux. Le respect et la bonne humeur sont de mise.

Les déguisements sont encouragés, à condition qu'ils ne présentent pas de danger (pas d'éléments volumineux, gênant la vision ou d'objets dangereux).

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser le départ d'un.e participant.e présentant un risque.

10. ÉTHIQUE

L'organisation met en avant des valeurs de respect, de convivialité et de fair-play.

Tout comportement violent, discriminatoire ou irrespectueux pourra entraîner une exclusion immédiate.

L'événement est strictement apolitique et ne peut être instrumentalisé à des fins de propagande.

11. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les participant.e.s doivent respecter les lieux traversés.

Il est interdit de jeter des déchets en dehors des zones prévues.

Des poubelles et zones de collecte seront mises à disposition.



12. SÉCURITÉ

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de vol survenu avant, pendant ou après l'épreuve.

Les participant.e.s doivent respecter le code de la route, les consignes des organisateur.rice.s et des bénévoles.

Les participant.e.s doivent respecter les instructions de la police et du service de la circulation.

Le port de chaussures adaptées et d'une lampe frontale est obligatoire.

13. ASSURANCE

Chaque participant.e doit être couvert par une assurance personnelle accident et responsabilité civile.

L'organisation n'assure pas les coureur.euse.s.

14. PROTECTION DES DONNÉES

Les données collectées lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour l'organisation de l'événement, ainsi qu'à des fins marketing pour ses partenaires.

Conformément à la loi, chaque participant.e peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données en contactant l'organisation.

15. DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant, les participant.e.s (ou leurs représentant.e.s légaux.ales pour les mineur.e.s) autorisent l'organisation ainsi que ses partenaires à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les images (photos, vidéos) prises lors de l'événement, sur tout support (site internet, presse, réseaux sociaux, affiches, médias, etc.), à des fins de promotion et de communication.

Toute opposition au droit à l'image doit être signalée par écrit avant le jour de la course à l'adresse suivante :

1000 Lights Run, c/o TEAMMATE Sàrl, Boulevard de Pérolles 37, 1700 Fribourg.

16. ANNULATION

En cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes ou de toute autre circonstance compromettant la sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve sans que les participant.e.s puissent prétendre à un remboursement.

17. DISPOSITIONS LÉGALES

Chaque participant.e prend part au 1000 Lights Run sous sa propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de vol ou de perte d'effets personnels.

En cas de litige, le for juridique est fixé à Fribourg (canton de Fribourg).



18. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

DISCLAIMER

L'organisateur se réserve le droit de modifier, compléter ou adapter le présent règlement et ses clauses, à tout moment et sans préavis, si les circonstances l'exigent. Toute modification sera communiquée sur le site officiel de l'événement.